

IA génératrice : Légalité et responsabilité

Pour nous, L'IA génératrice est un des sujets de discussion les plus fréquents. En effet pour une promotion de BUT 3 informatique, donc une promotion étant potentiellement amenée à devenir des développeurs informatique, il était évident que l'une (pour ne pas dire la) des innovations technologiques les plus mises en avant n'allait pas être laissée de côté. Dans le monde de la tech que ce soit au niveau universitaire ou dans la vie professionnelle cet outil a révolutionné la manière de chercher et d'apprendre dans le but de produire, néanmoins il est important de notifier que son utilisation peut-être néfaste de bien des manières comme sur le plan du développement personnel où une dépendance trop forte de cet outil peut conduire à une incapacité de travailler sans. Ici grâce à une matière transverse à l'informatique, le droit du numérique, nous avons déjà étudié la question de la propriété intellectuelle dans les métiers des technologies de l'information, ainsi au vu du thème de notre projet de situation d'apprentissage et d'évaluation, nous pouvons nous poser des questions juridiques plus larges :

Dans quelle mesure l'utilisation de l'IA génératrice est-elle punie par la loi et qui est tenu responsable de cette transgression ?

Nous allons tenter de répondre à cette question à l'aide de deux parties, dans un premier temps nous verrons jusqu'où va le risque juridique pour les développeurs utilisant cet outil en évoquant le sujet des droits d'auteurs et ensuite nous conclurons par étudier qui est généralement tenu pour responsable dans les litiges liés aux droits d'auteurs afin de faire une analogie avec notre situation.

1) Légalité et IA génératrice

Comme dit précédemment aujourd'hui les développeurs se servent comme outil de recherche, d'apprentissage mais aussi et surtout comme outil de production. On peut alors se demander si via une IA un développeur aurait le droit de s'informer sur le Data modeling d'une entreprise concurrente et d'assimiler celui-ci afin d'en produire un similaire voire meilleur. Cela irait bien sur à l'encontre des règles de déontologie, ce qui pourrait donner lieu à un rendez-vous devant les tribunaux.

Mais on peut aussi imaginer le cas où un développeur en quête d'optimiser le Data Modeling de son entreprise utiliserait l'IA pour se faire et ici l'utilisateur pourrait ne même pas être au courant de la fraude qu'il est entrain de commettre, car l'IA lui fournirait des informations qu'il a apprise sur internet de la part d'autres modèles. Un article du site de CIO (Chief Information Officer) s'inscrit directement dans ce contexte, celui-ci se nomme « **Avant de coder avec l'IA, il faut débuguer le risque juridique** » et le sujet est justement la génération de code par IA qui pourrait violer droit d'auteur et licences open source. L'article est assez positionné sur le sujet et met en avant justement la méthode de formation de l'IA avant de poursuivre en disant que peu importe les décisions des tribunaux quant à l'utilisation de l'IA il va de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer que le code généré n'est pas du plagiat.

A savoir qu'en cas de litiges pour plagiat, la CNIL peut être impliquée et une amende a si chiffre peut être encourue.

2) Responsabilité et IA génératrice

Ainsi maintenant qu'on a pu étudier ce cas où l'utilisation de l'IA génératrice entraînait une transgression de la loi maintenant il faut savoir à qui cette transgression va être reprochée, donc qui est tenu responsable et est sanctionné.

Pour répondre à cette question nous allons prendre des exemples plus ou moins liés au monde de l'informatique. Tout d'abord nous avons l'exemple d'Air Canada, société d'avions impliquée dans un des premiers litiges liés à l'utilisation de l'intelligence artificielles. En effet un usager s'était référé au chatbot de la compagnie pour voir l'heure de son vol, malheureusement, l'information délivrée par le chatbot s'est trouvée fausse et le client a raté son vol et dans cette affaire c'est bien la compagnie qui après un passage devant les tribunaux a été obligée d'indemniser l'usager.

Aussi on a pu voir le cas inverse avec l'affaire qui a entraîné Anthropic, les développeurs de l'IA Claude, à verser plus d'un milliard de dollars de dédommagement à des auteurs, éditeurs et ayants droits dont les livres, créations ont été plagiées via leur IA. Ici aucun jugement n'avait encore été délivré et c'est l'entreprise elle-même qui a initié cet accord, dans le but de redorer son image et surtout de dédiaboliser l'intelligence artificielle.

Enfin on peut voir chez d'autres géants de l'informatique qui justement mettent à disposition des IA que ceux-ci mettent en place des termes, conditions d'utilisations afin justement de se dédouaner de tous soucis liés à ce sujet comme par exemple Github au déploiement de son outil Github Copilot.

Ainsi la responsabilité dans l'usage d'intelligence artificielle peut incomber à l'éditeur de celle-ci, même si ce scénario arrivera sûrement de moins en moins au vu des mesures prises par les entreprises du domaine servant justement à faire comprendre aux utilisateurs qu'ils sont responsables de leurs créations.

Conclusion

Pour conclure je dirais qu'il est clair pour un développeur en entreprise qu'il est important d'examiner le code qu'une IA peut lui générer. Tout d'abord car même s'il n'a en aucun cas la volonté de plagier le principe sur lequel repose « l'apprentissage » d'une IA se trouve déjà pour beaucoup être à la limite du plagiat, ainsi si en plus de ça aucun effort n'est fait de sa part pour s'assurer de la provenance des données son ignorance pourra être assimilé à de la négligence en cas de litige. De plus même si certains éditeurs d'IA génératrice acceptent d'endosser la responsabilité liée aux problèmes juridiques qu'elles pourraient engager, la plupart se sont déjà protégés d'éventuelles poursuites en faisant accepter aux utilisateurs leurs conditions. Il est alors nécessaire pour les utilisateurs de se sensibiliser à ce problèmes et de mener recherches et analyses sur les codes que l'IA leur fournit.